



un village, une rivière, un parc!

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Tél: (418) 362-2078 Fax: (418) 362-2111

Courriel: municipalite@stegenevieve.ca

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 440-01-03-21 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 4 700 278.00\$ \$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR UNE PARTIE DES RANGS NORD, SUD, RIVIÈRE-À-VEILLET, DES FORGES, DES RUES DU BOCAGE, RENAUD, TRUDEL ET LA CONDUITE D'AMENÉE SITUÉE ENTRE LE RANG DES FORGES ET LE SITE DE L'USINE DE FILTRATION AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU RANG NORD ET DES RUES DU BOCAGE, RENAUD, TRUDEL, JEAN-GERMAIN DE MÊME QU'ENTRE LE RANG DES FORGES ET LE SITE DE L'USINE DE FILTRATION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le deux mars 2021, un projet de règlement «décrétant un emprunt pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur les rangs Nord (partie), Sud (partie), Rivière-à-Veillet (partie), des Forges (partie), sur les rues du Bocage, Renaud et Trudel ainsi que pour la conduite d'amenée situé entre le rang des Forges et le site de l'usine de filtration, ainsi que des travaux de réfection de chaussée sur le rang Nord (partie), rues du Bocage, Renaud, Trudel et Jean-Germain de même que sur le chemin d'accès situé entre le rang des Forges et le site de l'usine de filtration» a été présenté.

Que l'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **mardi le six avril deux mil vingt et un** à la salle du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 15 mars 2021

François Hénault
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Hénault, directeur général de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis inscrit au recto de la présente en affichant une copie aux endroits suivants :

- (X) Bureau municipal
- (X) Bureau de poste de Ste-Geneviève
- (X) Le Geneviévois

Entre 12 h 00 et 16 h 00 heures 15 mars 2021

Le directeur général

François Hénault

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 mars 2021
Le directeur général

François Hénault